

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 29 janvier 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Magali ROUX, Madame Eliette MAUTREF, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

N°07_290125

Objet : Mise à jour des sujétions particulières

Date de la convocation : 22/01/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250129-290125_07-DE
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
29/01/2025

Délibération n°07_290125 :**Objet : Mise à jour des sujétions particulières****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

La délibération n°07-141221 du 14 décembre 2021 a approuvé les modalités d'application des 1607 heures de travail au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

Il a été ainsi validé le principe de sujétions particulières, par un protocole relatif à l'organisation du temps de travail venu préciser la déclinaison du temps de travail par cycle de travail, appliquée au sein des services de l'Établissement.

Après une nouvelle analyse des cycles de travail de l'ensemble des services du C.C.A.S., il est possible aujourd'hui d'actualiser la liste des emplois éligibles aux sujétions particulières.

Selon leurs contraintes effectives, les sujétions spécifiques liées à la nature des missions et à la définition des cycles de travail qui en résultent, peuvent permettre à l'organe délibérant, de réduire la durée de travail en deçà de 1607 heures pour tenir compte des contraintes particulières auxquelles sont soumis certains agents publics.

Cette délibération propose de consolider l'ensemble des emplois qui peuvent, au regard de la nature des missions et/ou des cycles de travail, bénéficier de sujétions ouvrant droit à des jours de réductions du temps de travail qui impactent ainsi le temps annuel de travail des agents concernés, dans la limite de 1547 heures.

Cette délibération vient modifier la délibération n°05-26092024 du 26 septembre 2024 en complétant la liste des missions permettant l'octroi des sujétions particulières.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique et notamment son article 47,

VU la délibération n°07-141221 du 14 décembre 2021 portant approbation des modalités d'application des 1607 heures de travail et du règlement intérieur,

VU la délibération n°05-260924 du 26 septembre 2024 portant définition des sujétions particulières,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial qui s'est tenu le 03 décembre 2024,

CONSIDÉRANT les facteurs de risques et les seuils d'exposition définies par le Code du Travail,

CONSIDÉRANT que l'Établissement souhaite reconnaître la pénibilité de certaines fonctions,

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250129-290125_07-DE
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGN E,C=FR
29/01/2025

DECIDE:

ARTICLE 1 : DE MODIFIER la liste des missions permettant l'octroi des sujétions particulières de la délibération n°05-260924 du 26 septembre 2024 portant définition des sujétions particulières,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la nouvelle liste des missions et des cycles de travail permettant l'octroi de jours de réduction du temps de travail comme suit :

POLE	SERVICE	FONCTIONS	En jours	Facteurs de risques	Total en jours
Pôle Affaires Générales	<i>Équipe mutualisée</i>	Agents d'entretien	4	Horaires décalés	4
Pôle Gériatrique	Service Autonomie à Domicile	Intervenants AIDE	4	Postures Pénibles	4
		Intervenants SOIN	4 + 4	Week-End+ catégorie active	8,5
	Résidence Autonomie	Gardiens de nuit	4 + 4	Nuit + Horaires Décalées	8,5
		Cantinière	4	Samedi	4
		Agents d'entretien / Restauration	4	Horaires décalées	4
		Animateurs *	4	Samedi	4

* sous réserve d'effectuer les 15 samedis requis par an

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250129-290125_07-DE
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.
97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
29/01/2025